



Bonne année 2020 !

*Que les joies fument dans vos
quotidiens comme autant de feux
d'artifice !*

*Santé, bonheur, satisfactions et
succès de tous ordres, découvertes
et rencontres, moments
chaleureux en famille et avec les
amis, rêves et projets, rires et
chansons...*

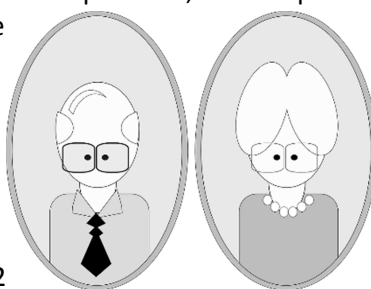
La FNAR et l'UFR-rg

CFR RETRAITE

Réforme des retraites

Dire que nous sommes au milieu du gué serait présomptueux car, au fait, de quel gué s'agit-il ? Certes, son point de départ, les 42 régimes actuels, est connu. En revanche son point d'arrivée, l'incertaine rive d'en face, est encore passablement dans le brouillard...

Jean-Paul Delevoye, l'indiscutablement méritant "passeur", est remplacé par Laurent Petraszewski dont il faut espérer que les qualités pour le poste de difficultés à surmonter. Cette précipitation grèves dures et de difficultés de transport reporter au 13 janvier les réunions de Commission Retraites prévues en gouvernement/syndicats ne reprendront présentation d'un premier texte de Ministres ait déjà été programmée au 22 lecture au Parlement dès fin février.



@pixabay

seront à la hauteur des des événements sur fond de majeures nous ont obligés à travail du Bureau et de la décembre. Les réunions que le 6 janvier bien que la réforme en Conseil des janvier en vue d'une première

C'est peu dire que les choses s'accélèrent, d'où la nécessité pour la CFR d'établir d'urgence une liaison avec L. Pétraszewski et son équipe (dont certains membres appartiendront peut-être à l'ex- équipe Delevoye) afin de pouvoir expliquer à nouveau les positions CFR et d'être le plus possible dans la boucle des discussions gouvernement/partenaires sociaux.

Le projet de texte en question comportera en principe une "règle d'or" gérant l'équilibre financier du nouveau système, de même que la création d'un "âge d'équilibre" (on ne dira plus âge pivot) de 64 ans à

AU FIL DES JOURS (06 JANVIER 2020)

atteindre par paliers d'ici 2027.

La trajectoire vers ce premier équilibre comme après cette date sera en principe confiée aux partenaires sociaux, avant validation par le Parlement, mais sans qu'on sache actuellement si celui-ci pourrait éventuellement modifier la décision de ceux-là.

Enjeux conflictuels majeurs

▫ Age d'équilibre

Nier une évidence démographique n'est pas acceptable et ne pas reculer l'âge de départ à la retraite, c'est accumuler de la dette pour les jeunes de demain. Cet âge reste néanmoins pour le moment au centre du bras de fer entre l'exécutif et certains syndicats, avec peu d'espoir de solution à très court terme. On sait pourtant qu'à défaut de le reculer modestement (moins d'un an suffirait pour atteindre un âge d'équilibre de 64 ans en 2027), il faudra trouver au moins 8 milliards d'euros chaque année pour payer l'intégralité des retraites autrement qu'en utilisant l'un des trois seuls leviers possibles :

- creuser le déficit public
- augmenter les cotisations des actifs et des entreprises au détriment du pouvoir d'achat et de la compétitivité
- baisser les pensions....

Le gouvernement devra choisir entre fermeté et coûteuses concessions.

▫ Retraite par points

Il est regrettable que trop peu d'efforts aient été faits par l'exécutif et tous ses relais médiatiques pour expliquer aux Français qu'un système de retraite en points est tout sauf une novation. En effet, le régime qui fonctionne ainsi depuis 72 ans, qui n'a jamais été remis en cause par ses cotisants, par ses bénéficiaires, par les représentants syndicaux qui le co-gèrent, régime dont le Premier Ministre a plusieurs fois souligné la qualité de gestion, n'est autre que l'Agirc-Arrco. On semble malgré cela ignorer que ce régime verse des pensions à 80% des retraités pour un montant de 82 milliards d'euros, soit, avait précisé E. Philippe dans son discours du 12 septembre au CESE, *"le quart des dépenses de retraite de la France"*. Il avait aussi ajouté *"qu'il fallait éviter d'utiliser des arguments qui n'ont d'autre objet que de faire peur aux Français"*. La mise en accusation de la retraite par points est donc incompréhensible et profondément injuste. On ne le dira jamais assez autour de soi et le plus au-delà possible. Certains disent craindre une évolution négative de la valeur du point alors que celle-ci sera négociée dans le cadre de la gouvernance du futur système associant, comme nous le comprenons, partenaires sociaux et représentation parlementaire. Alors pourquoi une gestion qui a fait ses preuves depuis si longtemps cesserait-elle d'être efficace?

▫ Gestion des réserves

Le Premier Ministre a promis que les réserves accumulées par le régime des Professions Libérales resteraient dans les caisses des professionnels concernés, mais il n'a rien dit des réserves des autres régimes dans son discours du 11 décembre au CESE, même si J.P. Delevoye avait indiqué antérieurement que les régimes ayant accumulé des réserves en conserveraient suffisamment pour pouvoir verser l'intégralité des droits acquis. De façon plus précise, l'engagement pris par Agirc-Arrco de *"détenir à tout moment sur un horizon de 15 ans un niveau de réserves au moins équivalent à 6 mois de prestations"* interviendra dans la détermination des valeurs d'achat et de service des points. Il est donc essentiel que ce montant des réserves continue à être géré par les partenaires sociaux. C'est une "ligne rouge" du Medef. Notons à ce sujet que n'éteindre que progressivement le versement des cotisations sur les retraites supérieures à 3 plafonds de la Sécurité Sociale éviterait de ponctionner 3 à 4 milliards d'euros par an sur les réserves dès 2025.

AU FIL DES JOURS (06 JANVIER 2020)

Il ne serait sans doute pas très utile, dans le cadre d'AFJ, de développer davantage ce bref aperçu de la marche vers une réforme dont beaucoup d'aspects peuvent être modifiés d'un jour à l'autre. La question n'est pas de savoir non plus s'il faut en privilégier le traitement de l'équité par rapport à celui de la viabilité du futur régime, car chacune est immensément importante. Il est cependant évident qu'une sanctuarisation des avantages de certains corporatismes (avantages notamment relevés par la Cour des Comptes) au détriment de l'intérêt général ne ferait avancer ni l'une ni l'autre.

Pierre Lange

EUROPE



©pixabay

□ Activités de AGE Platform Europe

L'installation au complet de la nouvelle Commission européenne a redonné aux ONGs européennes un cadre pour la reprise de leurs activités.

Toutes sont très focalisées sur la mise en application des 20 principes du « Socle européen des droits sociaux » adoptés par le Parlement, le Conseil et la Commission lors du Sommet social de Göteborg le 17 novembre 2017 (voir AFJ 2018).

Au niveau institutionnel, l'interlocuteur principal de AGE devrait être la Vice-présidente Dubrovská en charge de la « Démocratie et de la Démographie ».

Une de ses missions est de lancer un nouveau dialogue sur le vieillissement (« *Green paper on Ageing* ») avec un accent mis sur les pensions, les soins et l'accompagnement (*care*) ainsi que sur le vieillissement actif. Un document d'orientation est attendu pour le second semestre 2020 qui entraînera la consultation de toutes les parties prenantes.

Le Secrétariat de AGE, soutenu par certains membres (dont la Coordination France), a entrepris un lobbying auprès de parlementaires en vue de la réinstallation d'un « intergroupe sur le changement démographique et la solidarité entre les générations ». Cette campagne a été menée conjointement avec le mouvement familial européen représenté par la COFACE-Families Europe.

AU FIL DES JOURS (06 JANVIER 2020)

En dépit des soutiens reçus (50 parlementaires de différents groupes politiques, une alliance de trois groupes au moins étant requise pour avoir une chance de succès), un intergroupe différent a été constitué sous une dénomination différente « défis démographiques, équilibre vie familiale-vie professionnelle et transitions pour les jeunes » : compte tenu des parlementaires qui le constituent, le Secrétariat considère que l'approche de cet intergroupe risque d'être plus étroite et conservatrice que ce que la dénomination proposée par AGE aurait permis.

A la lumière du mandat précédent, Il ne faut pas surestimer cependant l'influence d'un intergroupe sur les travaux parlementaires : il a surtout l'avantage de donner plus de visibilité aux partenariats établis avec la société civile.

Pour information, le présent Parlement compte 27 intergroupes sur des sujets variés, économiques ou sociaux. Pour rappel : le nombre de sièges au PE est de 751 .

Parmi les activités courantes de AGE, à noter la réunion de membres de la Task Force (TF) « *Dignified Ageing* » les 29 et 30 octobre dont le compte rendu est parvenu fin novembre.

En ce qui concerne le processus de recrutement d'un nouveau Secrétaire Général à compter de juin 2020, les membres du Comité exécutif se sont réunis à trois reprises depuis le mois de septembre pour définir le poste et arrêter les modalités. Il s'agit du premier changement interne important au sein de l'équipe depuis 2001. L'appel à candidature a été lancé avant Noël. Compte tenu de la réputation dont dispose AGE parmi les réseaux européens (encore attestée par le dernier rapport d'évaluation externe remis récemment), le Comité exécutif s'attend à de nombreuses réponses.

□ Activités de la Coordination AGE France

La Coordination s'est réunie le 3 octobre pour préparer le CA de AGE des 16, 17 et 18 octobre et le 20 novembre pour lancer notre contribution au futur PNR (Programme national de réforme) 2020 : ce sera une activité du 1^{er} trimestre.

Le souhait émis par le groupe-pilote le 18 décembre est d'avoir cette année une contribution plus transversale et d'impliquer si possible les commissions thématiques qui pourraient exister au sein des membres de la Coordination (ex. Santé, Retraite, Autonomie ...) sans que cela nuise au délai à respecter dans le processus de consultation (fin mars).

Si certains lecteurs de AFJ sont intéressés de parcourir les contributions françaises au PNR 2019 (dont celle de AGE France), soit un document de 188 pages au total (mais tout en français), qu'ils s'adressent à la Coordination qui leur indiquera le lien vers le site ad hoc de la Commission européenne.

Jean-Michel Hôte



AU FIL DES JOURS (06 JANVIER 2020)

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de transmettre cet AFJ aux membres de votre Bureau et à vos adhérents pour leur montrer les actions de nos fédérations.

A tous les destinataires : afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse mail.



©pixabay



Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »

- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel

Contact : FNAR/UFR-rg- 83/87 avenue d'Italie- 75013 PARIS

**Prochaine parution de l'AFJ :
le 5 FEVRIER 2020**